

Simplifier le suivi du temps de travail des travailleurs mobiles



Mobic qu'est-ce que c'est ?

- ✓ Un outil développé par le Ministère chargé des transports qui vise à **simplifier le suivi du temps de travail dans le transport routier léger**
- ✓ Mobic est **accessible gratuitement** à toutes les entreprises soumises au LIC

Ça marche comment ?

Travailleurs mobiles : je saisis simplement mon temps de travail sur mobile

Gestionnaires d'entreprise : je consulte les données de temps saisies et les récupère sous format numérique (CSV, Excel)



Qu'est-ce que ça va changer pour moi et mes équipes ?

Une gestion administrative simplifiée

- ✓ Le temps de travail est enregistré sur Mobic en temps réel : **moins d'erreurs, finie la double saisie**
- ✓ Des données sociales accessibles en temps réel : **une organisation de mes équipes facilitée**

Une nouvelle habitude à prendre, mais un outil adapté aux contraintes du métier

- ✓ **Simple d'utilisation**, il s'approche du fonctionnement du tachygraphe
- ✓ le **mode équipe** permet à un chef d'équipe d'enregistrer du temps de travail pour des coéquipiers
- ✓ Mobic fonctionne également **hors ligne**

Je veux commencer à utiliser Mobic 🚀 : comment faire ?

➡ RDV sur le site <https://mobic.beta.gouv.fr>

Pour que vos salariés puissent démarrer sur Mobic vous devez au préalable (5') :

- 1 Créer votre compte Mobic
- 2 Rattacher votre entreprise
- 3 Inviter vos collaborateurs à rejoindre votre entreprise sur Mobic

Une question, une difficulté : **contactez nous** ➡ mobic@beta.gouv.fr

 Suivez-nous sur LinkedIn !

